

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023

Revenus

Revenus par catégorie	Tr.1 2023	Tr 1 2022	Exercice 2022
1- REVENUS	74 118	65 654	360 818
Revenus des participations	0	0	96 587
Plus-values sur cession d'actions			0
Dividendes			96 587
Revenus des placements	74 118	63 784	264 231
Plus-values sur cession d'actions Sicav	74 118	65 379	242 382
Dividendes (actions Sicav)			20 946
Autres revenus		275	902
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	55 000	0	136 929
Frais sur titres de participation			415
Pertes sur cession des titres (Sicav + actions en bourse)			14
Provisions et moins-value latente	55 000		136 500
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS			6 005 460
Capital social			966 000
Autres fonds propres (*)			5 039 460

Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité		TR 1.2023	TR 1.2022	Exercice 2022
Nombre de projets	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	1
Montants en dinars	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	398 279

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 31/03/2023	Au 31/12/2022
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701
VALEUR COMPTABLE NETTE	3 439 687	3 439 687	

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 31/03/2023	Au 31/12/2022
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 1^{er} Trimestre 2023

- 1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1er trimestre 2023 sont d'ordres comptables,
- 2- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 1^{er} trimestre 2023,
- 3- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

4- Tuninvest Sicar continue à interagir de manière régulière et à apporter son soutien aux sociétés du portefeuille dans le contexte économique difficile auxquels nos entreprises sont confrontées.